

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

À l'alinéa 11, après le mot :

« hommes »,

insérer les mots :

« , tout au long du parcours de formation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que les indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ne doivent pas être des indicateurs globaux, mais rendre compte de l'évolution de cette égalité tout au long du parcours de formation.

A titre d'exemple, il apparaît utile de pouvoir comparer le ratio femmes / hommes entre l'entrée dans le parcours et l'obtention du diplôme sanctionnant la formation en question.